

OFFRE DÉDIÉE AUX LOCATAIRES DE NOS PARTENAIRES BAILLEURS

**Locataires, pour vous,
l'assurance habitation
solidaire** simple, complète,
à tarif préférentiel



conseil



En tant que locataire, vous avez l'obligation de souscrire une assurance habitation.

L'assurance habitation solidaire de VYV Conseil, c'est :



Des garanties couvrantes pour protéger votre logement, vos proches et vous

- En plus d'une couverture contre les principaux risques, **une protection complète** en cas de vol, dommages électriques, bris de glace, etc.
- **Indemnisation en valeur à neuf** pour vos biens multimédias de moins de 2 ans et vos autres biens de moins de 5 ans.



Une équipe d'assistance joignable 24/7

- Suite à un sinistre, mais aussi en cas de panne domestique ou de problème de serrurerie, **prise en charge des mesures d'urgence**, déplacement d'un professionnel, relogement, gardiennage.
- En cas d'accident ou de maladie survenu lors d'un déplacement, l'assistance organise le **transport sanitaire**.



Une franchise de seulement 120 €

- **En cas de sinistre**, un montant fixe, appelé franchise, reste à votre charge.
- **À 120 €**, notre franchise fait partie des plus basses du marché.

+ Des démarches simplifiées

- ✓ **Résiliation** par nos soins de votre contrat d'assurance actuel.
- ✓ **Souscription** sans pièce justificative.
- ✓ **Pas de frais** de dossier.
- ✓ **Attestation d'assurance** envoyée automatiquement à votre bailleur.
- ✓ **Espace de stockage numérique** pour conserver factures, photos et vidéos.

BON À SAVOIR

Depuis 2015, toute assurance habitation peut être résiliée à tout moment passée la 1^{re} année.

Un tarif préférentiel basé sur le nombre de pièces principales de votre logement



Appartement



Maison

TARIFS TTC MENSUELS

1 pièce :	7,40 €	8,51 €
2 pièces :	9,61 €	11,05 €
3 pièces :	11,32 €	13,02 €
4 pièces :	12,02 €	13,82 €
5 pièces et + :	13,13 €	15,10 €

Vous souhaitez
assurer votre logement ?

04 26 31 69 73
vyv-conseil.fr



Imprimé en France



0373-0922

 **assurance habitation solidaire**
UNE SOLUTION DU GROUPE **vyv**

VYV Conseil, l'expert assurance habitation
du **Groupe VYV**, 1^{er} acteur mutualiste
de protection sociale en France.

VYV Conseil, société par actions simplifiée au capital de 3196560 € - Siège social: 143, rue Blomet - 75015 Paris - RCS Paris B 381142967. Filiale du Groupe VYV, capital social détenu à 100 % par VYV Invest. Société de courtage d'assurances immatriculée sous le numéro 07 022 821 à l'ORIAS (www.orias.fr). **Wakam**, société anonyme au capital de 4514512 euros. Entreprise d'assurances régie par le Code des assurances - immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 562 117 085 et dont le siège social est situé au 120-122, rue Réaumur - 75002 Paris. Soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR): 4, place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 9. Conception graphique: Agence interne de communication Groupe VYV - 08/22 - © Gettyimages.



GROUPE
vyv

SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT